

## Communiqué de presse

---

Zurich, le 13 janvier 2021

# Le Conseil fédéral a entendu l'appel à l'aide

**Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui que les restaurants resteront fermés jusqu'à la fin février. Cela empire la situation dans l'hôtellerie-restauration, Toutefois, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir de manière décisive la réglementation des cas de rigueur et d'augmenter les contributions à fonds perdu. GastroSuisse y voit le signe que le Conseil fédéral a reconnu la gravité de la situation.**

C'est une décision importante du Conseil fédéral pour l'hôtellerie-restauration: il a décidé aujourd'hui d'assouplir les critères d'octroi dans la réglementation sur les cas de rigueur. Les établissements fermés, et donc ceux de la restauration, reçoivent un maximum de 20% du chiffre d'affaires annuel moyen 2019 et 2018. «Cette solution aide de nombreux établissements, en particulier ceux qui sont gravement touchés», explique Casimir Platzer, président de GastroSuisse. En effet, elle permet de couvrir au moins une partie des coûts fixes. Malheureusement, le seuil de perte du chiffre d'affaires pour les autres établissements également fortement touchés est maintenu à 40%, bien que de nombreux cantons aient exigé une réduction de ce seuil à 20%. «Cela signifie que les établissements d'hébergement ne sont pas automatiquement considérés comme des cas de rigueur», regrette M. Platzer. Et celles-ci ont besoin d'une aide financière tout aussi urgente. «Mais au moins, le Conseil fédéral a reconnu, dans sa décision d'aujourd'hui, la gravité de la situation», dit M. Platzer.

Toutefois, la situation dans l'hôtellerie-restauration reste alarmante. Suite à la décision d'aujourd'hui, les restaurants resteront fermés jusqu'à la fin février. La fermeture prolongée signifie six semaines supplémentaires d'interdiction d'exercer pour l'hôtellerie-restauration. Et ce à une période qui est la haute saison pour de nombreux établissements. L'essentiel désormais est de savoir à quelle vitesse les fonds destinés aux cas de rigueur seront versés. Le versement est toujours du ressort des cantons. On a toutefois reconnu que 2,5 milliards de francs ne suffisent pas. Et C. Platzer d'ajouter: «On ne peut pas encore prévoir combien d'entreprises seront sauvées de la faillite et si la décision d'aujourd'hui permettra d'éviter une troisième vague de licenciements».

---

### Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, [communication@gastrosuisse.ch](mailto:communication@gastrosuisse.ch)

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis 125 ans. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.